Les directeurs de thèse

Les fonctions de directeur ou de codirecteur de thèse peuvent être exercées :

1. Par les professeurs et personnels assimilés au sens de l'article 6 du décret n° 92-70 relatif au Conseil national des universités et de l'article 5 du décret n° 87-31 pour les disciplines de santé, ou par des enseignants de rang équivalent qui ne relèvent pas du ministère de l'enseignement supérieur, par les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, titulaires d'une habilitation à diriger des recherches ;
2. Par d'autres personnalités, titulaires d'un doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis de la commission de la recherche du conseil académique ou de l'instance en tenant lieu dans l'établissement d'inscription.

Liste des directeurs de thèse

Vous recherchez un directeur de thèse. Le moteur de recherche de l'annuaire de la recherche est l'outil mis à disposition.

Comment effectuer sa recherche ?

1. Aller sur l 'annuaire
2. Choisir dans la partie Champs spécifiques au domaine de la recherche
    1. Mot clé (et/ou)
    2. Thème d'enseignement (et/ou)
    3. Thème de recherche

PR : Professeur, DR : Directeur de Recherche,, MCF/HDR Maître de Conférences Habilité à Diriger des Recherches, CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique,, IGR/HDR Ingénieur de Recherche Habilité à Diriger des Recherches CR : Chercheur CNRS, PREX : professeur classe exceptionnelle,